

SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE

Fondée vers 1555 par Jacques de Pons, Brouage, ancien port de sel et de guerre, est aujourd'hui une citadelle dont les remparts, suite à l'envasement de la zone, s'élèvent au cœur du marais.

Délaissée par la mer et abandonnée par l'armée en 1885, Brouage a sombré dans l'oubli avant de connaître un vaste programme de restauration lancé en 1989, qui a valu à la ville et à son marais d'être classés au titre de « Grand Site National ».

Statuts

Créé le 7 septembre 1989 pour :

- accélérer le processus de restauration du patrimoine architectural et paysager en coordonnant l'ensemble des opérations, et en prenant la maîtrise des ouvrages autres que ceux placés sous la maîtrise de l'Etat ;
- tout mettre en oeuvre pour disposer d'un outil juridique de protection du site, de nature à garantir la qualité et l'homogénéité du bâti et du site, en exerçant notamment un droit de préemption urbain ;
- être l'élément moteur auprès de partenaires publics et privés, pour rechercher et favoriser la réalisation de toute opération de nature à contribuer à la réalisation et à l'animation des bâtiments restaurés et à dynamiser l'ensemble du potentiel de la citadelle et de la Tour de Broue à Saint-Sornin.

Les membres

Le Syndicat Mixte est composé de représentants :

- du Conseil général de la Charente-Maritime
- de la Commune de Hiers-Brouage
- de la Commune de Saint-Sornin

Les délégués

- Département de la Charente-Maritime : 8 délégués (y compris son Président, membre de droit ou son représentant, et le Conseiller Général du canton de Marennes, membre de droit) ;
- Commune de Hiers-Brouage : 6 délégués (y compris son Maire, membre de droit) ;
- Commune de Saint-Sornin : 1 délégué.

Le Syndicat est administré par un Comité syndical et un Bureau syndical. Ce dernier est composé du Président du Syndicat Mixte, membre de droit (ou son représentant), de deux Conseillers Généraux et deux représentants de la commune de Hiers-Brouage.